

**DEPARTEMENT DE L'EURE
 ARRONDISSEMENT DE BERNAY
 CANTON DE BRETEUIL
 COMMUNE DE BRETEUIL**

2025/25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2025

DATE DE CONVOCATION :

13 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE :

13 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 19

Absents non représentés : 4

Absents représentés par pouvoirs : 6

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK Jean-Emile est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent/excusé pouvoir à TOUTENELLE Jean-Michel
	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard		Absent/excusé pouvoir à CHERON Gérard
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
	DUMEZ Elisabeth		Absente/excusée pouvoir à BULARD Françoise
C O N S E I L L E R S	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette		Absente/excusée pouvoir à BLIN Gwenola

	NOMS	Présents	Absents/excusés
	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
C O N S E I L L E R S	BOISSIERE Serge	X	
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à PUREN Joëlle
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à AMIGON Claude
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey	X	Arrivé au point n° 3
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise	X	
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
	GOURDEAU Camille	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N° 1-2025

M. le Maire présente le rapport n° 3 et demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services, de donner lecture de la décision modificative n° 1-2025.

M. le Maire présente le rapport n° 1 et demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services, de donner lecture de la décision modificative n° 1-2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 1-2025

			Département de l'Eure Perception de Breteuil Commune de Breteuil		Décision Modificative N°1 DM du 20 MAI 2025		
DEPENSES articles	Pour mémento BP 2025	Décision Modificative	Total Budget	RECETTES articles	Pour mémento BP 2025	Décision Modificative	Total Budget
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
Article 6042 – fonction 020 Achat prestations service (reliures)	1 500	+ 20 000	21 500	Article 74111 – fonction 01 – Dotation forfaitaire	896 866	+ 618	897 484
Article 66111 – fonction 01 intérêts emprunt	21412	+ 10 230	31 642	Article 741121 – fonction 01 – DSR centre bourg et péréquation	663 424	+ 96988	760412
Article 615228 – fonction 311 – entretien autres bâtiments	2 000	+ 30 000	32 000	Article 741127 – fonction 01 – dotation Nationale de péréquation	12679	- 99	12 580
Article 6168 – fonction 020 – autres primes d'assurances	33 100	+ 2 000	35 100	Article 73111 – fonction 01 – impôts directs locaux	1 938 666	32 004	1 970 670
Article 62268 – fonction 020 – autres honoraires	15 000	+ 10 000	25 000				
Article 65818 – fonction 020 – redevance pour concession/brevets /licences	32 000	+ 10 277	42 277				
Article 023 – fonction 01 – virement vers la section d'investissement	1 528 502,73	+ 47 004,00	1 575 506,73				
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
Article 1641 – fonction 01 – capital emprunt	166 000	+ 20 000	186 000	Article 021 – fonction 01 – Virement de la section de fonctionnement	1 528 502,73	+ 47 004,00	1 575 506,73
Opération 56 – travaux de voirie divers – article 2152 installations de voirie – fonction 845	92 228	+ 21 128	113 356				
Opération 67 – atelier services techniques – article 21351 – installations générales, agencements des bâtiments publics – fonction 020	29351	+ 5 876	35 227				

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :

Le Maire,

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué,

Claude AMIGON



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 28/05/2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 28/05/2025
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.